



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2024-07-01-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

SOMMAIRE

2024

Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

- Séance du Jeudi 4 juillet 2024

ORDRE DU JOUR

Séance du Bureau du Conseil d'Administration du jeudi 4 juillet 2024 à 17H30 au SDIS

DELIBERATIONS :

N° BCA04072024-1 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2024

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Jeudi 4 juillet 2024



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 juillet 2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2024

DELIBERATION N° BCA04072024-1

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

L'An Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 4 juillet à 17H30, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 27 juin deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 4 membres présents.

ETAIENT PRESENTS	
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration	
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration	
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration	
EXCUSEE	
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration	
ASSISTAIENT	
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 4
Nombre de membres présents :	4	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	4	Abstention : 0

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

Il est proposé d'adopter la mise à jour des tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet. Les modifications prennent notamment en compte les recrutements, les nominations et promotions ainsi que les mouvements de personnels intervenus ou à venir. Pour l'essentiel, elles trouvent leur source dans la traduction de la nouvelle organisation.

Les tableaux sont modifiés ainsi :

- Transformation de deux postes de lieutenants-colonels en deux postes de capitaines,
- Transformation d'un poste de commandant en un poste de capitaine,
- Transformation d'un poste de lieutenant de 1^{ère} classe en un poste de capitaine,
- Transformation de deux postes de lieutenants hors classe en deux postes de lieutenants de 2^{ème} classe,
- Transformation d'un poste d'adjudant en un poste de lieutenant de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe en un poste de lieutenant de 2^{ème} classe,
- Transformation de onze postes d'adjudants en onze postes de caporaux,
- Transformation d'un poste de caporal-chef en un poste de sergent.
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'adjoint administratif,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif,
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'agent de maîtrise,
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Par dérogation, ce dernier emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique.

Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie C de la filière technique rémunéré sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques. La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.

L'ensemble de ces modifications permettent notamment la nomination de trois capitaines, deux lieutenants de 1^{ère} classe et de trois lieutenants de 2^{ème} classe qui, par effet de cascade, donneront lieu à des recrutements de sapeurs-pompiers professionnels non officiers, sous-officiers et hommes du rang, lauréats de concours.

Elles donnent également la possibilité de promouvoir des sergents au grade d'adjudant sous réserve de validation du tableau d'avancement correspondant pour l'année 2024 et de nommer des caporaux et caporaux-chefs lauréats du concours de sergent.

Concernant les personnels administratifs, techniques et spécialisés, les modifications proposées concernent des ajustements qui prennent en compte les modifications d'organisation de certains groupements et les recrutements à venir suite aux recrutements extérieurs et mobilités de personnel.

En résumé :

- Le nombre total de postes de sapeurs-pompiers professionnels à temps complet passe de 508 à 509 suite à la transformation d'un poste de la filière technique en un poste d'officier et le nombre de sapeurs-pompiers professionnels officiers passe de 111 à 113 suite à la modification précédente et suite à la transformation d'un poste d'adjudant en un poste d'officier.
Cette nouvelle distribution des agents de la filière SPP résulte des choix opérés pour irriguer le groupement du volontariat.
- En conséquence de ces modifications, le nombre de sapeurs-pompiers non officiers à temps complet passe de 397 à 396 et celui des personnels administratifs, techniques et spécialisés à temps complet passe de 113 à 112
- Le nombre d'agents publics au sein du SDIS est constant.
- Le temps dédié à l'activité opérationnelle par les sapeurs-pompiers professionnels non officiers ne sera pas amputé.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Effectif budgétaire
Fillière des sapeurs-pompiers professionnels (1+2)			509
Services généraux (1)			501
Emploi fonctionnel : directeur		A	1
Emploi fonctionnel : directeur adjoint		A	1
Capitaines, commandants et lieutenants-colonels de SPP	Lieutenant-colonel	A	7
	Commandant	A	18
	Capitaine	A	28
Lieutenants de SPP	Lieutenant hors classe	B	9
	Lieutenant de 1ère classe	B	21
	Lieutenant de 2ème classe	B	20
Sous-officiers de SPP	Adjudant	C	230
	Sergent	C	91
Sapeurs et caporaux de SPP	Caporal-chef	C	16
	Caporal	C	59
SSSM (2)			8
Médecins et pharmaciens de SPP	Médecin de classe exceptionnelle	A	2
	Pharmacien de classe exceptionnelle	A	1
	Médecin hors classe	A	1
	Médecin de classe normale	A	0
	Pharmacien de classe normale	A	1
Cadres de santé de SPP	Cadre de santé	A	1
Infirmiers de SPP	Infirmier hors classe	A	2
	Infirmier de classe normale	A	0
Personnels administratif, technique et spécialisé (3+4+5)			112
Filière administrative (3)			67
Attachés territoriaux	Attaché principal	A	7
	Attaché	A	6
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	B	9
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	6
	Rédacteur	B	6
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	21
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5
	Adjoint administratif	C	7
Filière technique (4)			44
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur en chef hors classe	A	1
	Ingénieur en chef	A	1
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	A	3
	Ingénieur	A	3
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	B	2
	Technicien principal de 2ème classe	B	3
	Technicien	B	7

Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	9
	Agent de maîtrise	C	5
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1
	Adjoint technique	C	7
Filière médico-sociale (5)			1
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			621

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Effectif budgétaire
Filière administrative			0,5
Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,5
Filière technique			0,4
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0,4
Filière médico-sociale			0,4
Psychologue	Psychologue de classe normale	A	0,4
Filière des sapeurs-pompiers professionnels			1,1
Médecins et pharmaciens de SPP	Médecin de classe normale	A	0,6
	Pharmacien de classe normale	A	0,5
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			2,4
APPRENTIS			3
apprenti au groupement SIC			1
apprenti au groupement SIC			1
apprenti au groupement unités territoriales			1
AGENTS EN DETACHEMENT			7
Capitaines, commandants et lieutenants-colonels de SPP	Commandant	A	1
Lieutenants de SPP	Lieutenant 2ème classe	B	1
Attachés territoriaux	Attaché	A	1
Ingénieurs en chef	Ingénieur en chef hors classe	A	1
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B	1
Sous officiers de SPP	Adjudant-chef	C	1
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1
AGENTS EN DISPONIBILITE			29
PATS			5
SPP			24

intégration FPE
au 01/09/2024

Cette proposition de mise à jour a été soumise à l'avis des membres du Comité Social Territorial en séance du 4 juillet 2024

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter la mise à jour du tableau des emplois permanents présentée.

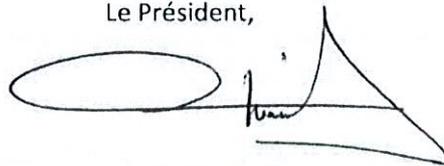
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN, sur proposition du Président André POINTET

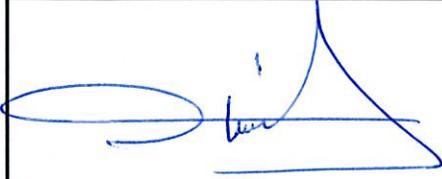
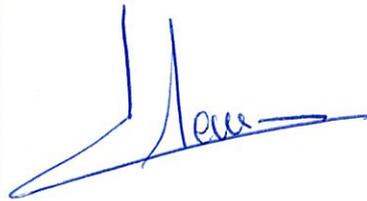
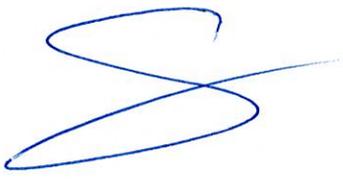
Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, adopte la mise à jour du tableau des emplois permanents présentée, qui sera effective à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Président,



André POINTET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président André POINTET	1ère Vice-Présidente Corine WOLFF	2ème Vice-Président Jean-Paul MARGUERON
		
3ème Vice-Présidente Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	
Excusée		

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 05.10.7.2024